

Renseignements :

ERAGE Lorraine Délégation Metz

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82

Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu

Date

Vendredi 21 septembre 2018

Horaires

9h30- 12h30 et 14h00-17h00

Lieu de la formation

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde – 57000 METZ

Intervenant(s)

Maître Yan FREYRIA COURTOIS,

Avocat au barreau de Lyon, Avocat associé au Cabinet AKLEA

Durée

6:00 heures

Spécialisation

Droit des sociétés

Niveau :

2. Perfectionnement

4. Actualisation

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation



Prérequis : connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectifs de la formation :

Sécuriser ses pratiques en tenant comptes des évolutions législatives et jurisprudentielles

Programme :

I. Actualité légale

- Registre des bénéficiaires effectifs
- Loi de ratification de la réforme du droit des obligations
- Décret du 25 avril 2017 relatif à la simplification du droit des sociétés et au statut de l'EIRL
- Ordonnance du 4 mai 2017 portant diverses mesures facilitant la prise de décision et la participation des actionnaires au sein des sociétés
- Ordonnance du 10 mai 2017 et décret du 12 juillet 2017 sur les émissions d'obligations
- Projet de loi Pacte

II. Actualité jurisprudentielle majeure

- Les organes de gestion et la notion de contrôle
- Agrément et fusion
- Les pactes d'actionnaires
- Les dividendes

A retourner à :

ERAGE Lorraine Délégation Metz

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ
Tél : 07 87 00 20 82
Fax : 03 83 37 19 95
Mail : lorraine-metz@erage.eu

Date

Vendredi 21 septembre 2018

Horaires

9h30-12h30 et 14h00-17h00

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ



Niveaux

- 2. Perfectionnement
- 4. Actualisation

Spécialisation

Droit des sociétés

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

26 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE (1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment.....

Profession :

- Avocat Salarié
- Jeune Barreau
- Juriste
- Avocat Libéral
- Magistrat
- Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été élargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Notre organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.**

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public : 210 €/jour

Avocat 2 premières années d'exercice : 150 €/jour